الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/30/2024

Rabat, le 30 décembre 2024

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que *Fipar Holding* a déclaré avoir cédé sur le marché de blocs, le 19 décembre 2024, 279 889 actions CMGP, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Cette cession a été réalisée comme suit :

- 186 593 actions à des fonds gérés par CDG Capital Gestion au prix unitaire de 276,5 dirhams ;
- 93 296 actions à des fonds gérés par *Wafa Gestion* au prix unitaire de 277 dirhams.

Suite à ces transactions, *Fipar Holding* déclare détenir 1 423 939 actions CMGP, soit 8,37% du capital de ladite société.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, *Fipar Holding* envisage de poursuivre ses cessions sur la valeur *CMGP*.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 62
dfsp@ammc.ma